

RW/933/2021/3250/4592/104

Lot 104

Mesures prises au compas. Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. En raison de la présence de semis naturels le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier. Abattage suivant direction indiqués sur les bois concernés. N2000 : En peuplement feuillus, interdiction d'abattre les bois de plus de 100 cm de circonférence entre le 1/04 et le 30/06. L'acheteur est tenu d'abattre et d'écorcer les épicéas des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d'*Ips typographus* L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares.

Nombre d'arbres total	48	--
Volume grumes	144,561	m ³
Volume houppiers	120,000	m ³
Volume total	264,561	m ³
Cube moyen	3 012	dm ³
Circonférence moyenne	216,458	cm
Surface de coupe	19,376	ha
Contact	PECHEUR Jean, 0477 78 13 70	--
Triage	Triage De Wibrin	--
Propriétaire	Houffalize Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	LAUNEUX - cpe 1	--
Vente	Vente du Cantonement de Vielsalm Vendredi 05 novembre 2021 à 14:00 Auberge du Carrefour, à la Baraque de Fraiture	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Hêtre

Amélioration

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
145	1	
		1,160
175	1	
		1,697
185	2	
		4,428
205	15	
215	7	
225	11	
235	7	
245	2	
		129,534
255	2	
		7,742
Total grumes	48	144,561
Houppiers/Taillis	-	120,000